

Quelques notes sur l'histoire du loup en Bas-Dauphiné

« Apparu sur la terre en même temps que l'homme, le loup a été dans nos pays son principal et permanent adversaire ». (1).

Primitivement, il y eut un « loup des cavernes » (*lupus speleus*), contemporain des autres carnassiers classés dans la série cavernicole. Plusieurs fois, l'homme paléolithique l'a représenté et s'est servi de ses dents pour en faire des « parures »... (2). Mais l'espèce commune actuelle (*Canis lupus*) est déjà signalée par Chantre dans nos régions, à l'époque post-glaciaire (3).

Comme les gens de la préhistoire devaient compter avec le loup, nos grands pères comptaient encore avec lui et ce n'est pas un mince événement, pour les générations présentes, que son rôle soit terminé.

**

De nos jours, la toponymie a gardé le témoignage de son existence, spécialement dans les régions autrefois boisées. Citons : la Brèche aux Loups, la Louvetière, la Louvresse (La Balme), Montlouveiers (La Balme, Dizimieu), la Louverie (Dolomieu), Couvaloup (Soleymieu et Saint-Quentin-Fallavier), le Loup (Forêt de Chesnes, à Saint-Quentin, forêt d'Artas, Saint-Didier-de-la-Tour), la Grange du Loup (ancienne forêt de Chanoz à Diémoz), la Combe du loup (bois du Fayet à Saint-Georges-d'Espéranche), l'étang du Loup à Four, le Cros aux Loups à Chavanoz, etc....

L'anthroponymie locale lui doit également quelques noms de personnes tels que : Louvier, Louvat, Louvet ou Loubet (4).

D'ailleurs, il n'est pas besoin d'être un vieillard pour avoir conservé parmi ses impressions d'enfance le souvenir de quelque récit concernant la présence des loups dans nos campagnes.

- (1) R. Thévenin : *La faune disparue de France*, 1943, p. 243.
 (2) Au XVI^e siècle, la dentition du loup avait « conservé » une partie de son pouvoir magique : « Les Parisiens pour cet effet, ont coutume de pendre au col de leurs petits enfants nouveau-nés de petits jouets qu'ils appellent hochets faits d'argent, dans lequel est emmanchée une grande dent de loup... cause que leurs dents sortent plus facilement et avec moins de douleurs ». (de Clamorgan : *Chasse du loup*, 1570, p. 9).
 (3) E. Chantre : *L'homme quaternaire dans le bassin du Rhône*, 1901, p. 127.
 (4) Louvet : « Expression consacrée pour désigner la couleur de loup » (Cf. Thévenin, p. 245).

Pour ma part, j'ai maintes fois entendu conter qu'au temps où l'on menait les bestiaux au pâturage, à l'orée des bois, on avait la précaution de munir les chevaux d'un collier à grelots. Quand ces derniers « sentaient » le loup, ils s'agitaient et faisaient tinter leurs sonnailles ; aussitôt on rassemblait le troupeau et on regagnait l'écurie (5).

Cette coutume était en usage à Grenay, au pays des « Gravons de Loups », où le marquis de Rigaud de Sérézin octroyait une prime pour chaque loup abattu, prime qui était doublée quand il s'agissait d'une louve (6).

J'ai écouté d'autre part vanter les talents cynégétiques d'un « grand-père » qui comptait plusieurs de ces carnassiers à l'actif de son tableau de chasse. Il fut cependant grandement surpris un jour de se trouver nez à nez avec un de ces animaux alors qu'il traversait le bois Delange en revenant pédestrement d'Heyrieux : mais l'histoire ne dit pas s'il resta aphone (7).

Ceci se passait dans la première moitié du siècle passé ; dans les dernières décades du siècle, les loups avaient considérablement diminué en France ; ils se maintenaient cependant encore, puisqu'en 1883, des statistiques nous apprennent qu'on en détruisit treize cents (8). Les derniers loups tués dans le département de l'Isère, sur les territoires de Méaudre et d'Autrans (8 bis) (1878-1880), présentaient d'après M. Piraud un mélanisme accentué. Les moyens de destruction devenant efficaces, leur disparition se fit de plus en plus rapide : quand s'ouvre le vingtième siècle, on n'a plus à se préoccuper de l'existence des loups. Ont-ils totalement disparu ? Pratiquement oui ; cependant, à la veille de la dernière guerre on en signalait encore çà et là : en 1937, un loup tué près de Nontrond en Dordogne passait pour le dernier spécimen français. L'animal abattu à Vignieu, en janvier dernier, détient désormais ce record ; les caractères zoologiques de ce « *Canis Lupus* » ont été reconnus par M. le professeur Viret du Museum de Lyon (9).

Ce carnassier avait, paraît-il, une compagne : on l'aurait aperçue avec ses louveteaux et l'on a pu en relever des em-

- (5) L'usage d'attacher des signaux sonores au cou des animaux domestiques remonte à l'antiquité. (cf. G. Letonnellier : *De l'usage des « campanes »*, in Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Archéologie, Mars 1943, n° 139).
 (6) Dès le XIV^e siècle, les archives de la ville de Grenoble font mention de primes de 5 ou 6 sols accordées aux chasseurs qui apportaient le pied d'un loup. (cf. L. Rérolle : *Recherches sur l'histoire... des mammifères et des oiseaux des Alpes Françaises*, 1898, p. 19).
 (7) « Plinius, au livre neuf, chapitre 22 de son *Histoire naturelle*, dit que la vue du loup est fort mauvaise et dangereuse et que, s'il voye un homme avant que l'homme le voye, il lui oste la voix pour l'heure... » (de Clamorgan : op. cit., p. 3).
 (8) S. Tripier : *Les derniers loups de France*, in *Revue d'Histoire Naturelle Appliquée*, vol. IX, 1926.
 (8 bis) Voir, plus loin, l'article de Mme S. Chaussamy.
 (9) *Le Progrès de Lyon* : journal du 23 janvier 1954.

preintes assez typiques, analogues à celles de son compagnon (9 bis).

**

Il est difficile, pour nos générations modernes, de se faire une idée de la véritable domination de terreur que faisait parfois régner la présence des loups sur l'existence de nos ancêtres, surtout aux sombres époques des guerres et des famines.

Lorsqu'on consulte les documents qui se rapportent à cette question, on ne relève qu'une longue suite de plaintes et d'aveux d'impuissance devant un fléau dont la menace était permanente.

Le Journal d'un Bourgeois de Paris, par exemple, relate qu'en son temps (1422) « étaient les loups si affamés qu'ils entroient de nuit ès bonnes villes et faisoient moult divers dommages et soulevant passaient la rivière de Seine et autres à la nou (à la nage) et aux cimetières qui estoient aux champs, aussitôt qu'on avoit enterré les corps, ils venaient par nuit et les détterraient et les mangeoient... et les femmes et les enfants en plusieurs lieux ».

Au siècle suivant, Jean de Clamorgan, premier capitaine de la Marine de Ponant, rédige un traité de la chasse au loup, nécessaire à la Maison Rustique (1570), pour qu'on « délivre les païs de telles bestes mauvaises et pernicieuses, qui entre autres mille incommoditez ravissent... aux pauvres gens, leurs vaches, moutons et menus bestails et qui plus est, les jeunes enfants, voire bien souvent les grands... ».

Les populations des villes recevaient parfois leur visite : une brochure de 1616 narre l'odyssée d'un « loup cervier » qui s'était réfugié dans une chapelle de la cathédrale Saint-Maurice, où il fut « occis » après une poursuite mouvementée à travers la ville de Vienne (10).

Au XVII^{me} siècle, le pays est encore infesté de loups ; M. Charles Jaillot a relevé dans les registres de Sainte-Anne-d'Estrablin, en date du 11 juillet 1673, l'acte de décès d'une fillette dévorée par « un loup garou pendant qu'elle gardait son bétail » (11).

(9 bis) « Si l'on voit en terre... des pas ou voyes du loup, dit Clamorgan dans son Traité de La Chasse du Loup, faut considérer la façon de l'empreinte du pied : le loup a le talon large et gros, faisant trois fossettes en terre sous le talon. Il a les ongles gros et courts et les doigts des pieds de devant toujours serrés, ce qu'un chien n'a pas... »

(10) A toutes les époques, les loups ont rodé autour de Grenoble : en 1408, on donne 10 sols pour une louve prise place des Frères Mineurs, et M. Piraud cite des loups tués au Polygone et dans la plaine du Rondeau, en plein XIX^e siècle.

(11) Ch. Jaillot : *Pour susciter une étude sur le loup en Dauphiné*, in Société Dauphinoise d'Ethnologie et d'Archéologie, séance du 24 février 1944, compte rendu n° 146.

Le cas n'était pas isolé : un intendant écrivait au roi, en juin 1693, « les loups, depuis trois mois ont étranglé plus de soixante-dix personnes et en ont blessé considérablement au moins autant... On n'ose plus aller garder les bestiaux à la pâture... ».

Un autre, adresse les mêmes plaintes : « les loups dit-il, recommencent d'attaquer les hommes et les femmes, ils en ont mangé et estropié plusieurs depuis un mois... » (12).

Les animaux domestiques étaient un tribut normal que personne ne songeait à signaler ; on ne commençait à s'émouvoir que lorsqu'il s'agissait de vies humaines : il y avait de quoi, surtout lorsqu'on avait à faire à des loups enragés (13).

Ollivet, maître-perruquier de Crémieu, en cite plusieurs exemples dans sa Chronique Manuscrite : « le 25 novembre 1691, raconte-t-il, il est passé à Verna, un loup enragé, qui venait delà le Rhône, où il a défiguré trois hommes ; il est passé à Certau, où il a mordu deux hommes ; tous ceux qu'il rencontrait, il les mordait. Il est allé par la suite à Leyrieu, où il a mordu un berger et le petit Berjot. Le dit berger a tiré sur le loup un coup de mousqueton et avec sa serpe il a achevé de le tuer. Mais la plus grande partie de ceux qu'il avait mordus, sont morts enragés... ».

Une trentaine d'année plus tard, en 1726, les loups atteints de la rage, font de nouveau parler d'eux, aux environs de Crémieu : « Un samedi soir, à 10 heures, un jeune homme de 26 ans, Joseph Courant, de Saint-Julien, est mordu par l'un d'eux à la lèvre inférieure et au bras droit, à la porte de sa maison... Le curé de la paroisse vint aussitôt le voir, pour lui porter le Saint-Viatique, escorté de deux hommes armés d'un fusil ». C'était une bonne précaution, « car, la même nuit l'animal revint. On lui tira un coup de fusil de l'intérieur de la maison, par la porte, d'ailleurs sans l'atteindre, et le pauvre Courant mourut enragé le 17 mai suivant ».

Le lendemain de cette attaque nocturne, la bête fauve est « au village de Chanissieu, paroisse de Courtenay, où il mordait un homme qui mourut enragé au commencement de juillet, dans l'hôpital de Crémieu ».

L'histoire la plus tragique se déroula le premier avril 1726 : un loup était en train de dévorer une fillette qui faisait paître ses bestiaux au-dessus de Moirieu ; un laboureur du lieu, Antoine Latreille Musy, entendit les cris de la pauvre fille et accourut à son secours armé seulement d'une serpe. Quand le loup l'aperçut, il quitta le corps de sa victime pour se dresser tout droit sur ses pattes en face du dit Latreille qu'il mordit à plusieurs reprises au visage et à la tête ; mais ce dernier, n'écoutant que son

(12) R. Thévenin : op. cit.

(13) En 1660, à Grenoble, « des pauvres sont mordus par un loup enragé : on les envoie faire leur guérison à la mer (cf. Rérolle, op. cit).

courage, le prit à brassée et le jeta par terre, sous lui, tout en lui donnant plusieurs coups de serpe, qui provoquèrent la mort de la bête féroce. Au cours de la lutte, il reçut encore plusieurs coups de dents à la cuisse.

Latreille usa de tous les remèdes en son pouvoir, pour tâcher de se tirer d'affaire ; ses blessures étant bien cicatrisées, il se croyait véritablement guéri... Il n'en mourut pas moins enragé quarante jours après. « Dieu lui fasse paix », ajoute notre narrateur encore tout ému.

**

L'histoire du loup en France n'est qu'une suite d'actes de banditisme, qu'il n'était que juste de réprimer ; on n'y réussit pas d'emblée. Un évêque, du dix-septième siècle, demandait au roi qu'on obligât les gentilshommes à entretenir des lévriers à loup, cependant, le « vieux loup » était pratiquement inforçable à la chasse à courre (14). Les pièges mêmes donnaient peu de résultats, parce que l'animal savait les déjouer et luttait de ruse et d'ingéniosité avec l'homme. La chasse à tire enfin était peu destructive en raison de la mauvaise qualité des armes et de leur incommode maniement ; elle ne commençait à être un peu efficace qu'à l'occasion des vastes battues.

**

Dans son traité de « *La chasse du loup* » de 1570, M. de Clamorgan conseillé pour cela de tendre d'une part des rets et filets à la sortie des bois hantés par les loups, puis de faire assembler tout le peuple des alentours qui « devra entrer dans dans le bois en compagnies séparées l'une de l'autre de la longueur d'une picque, menant grand bruit de trompes, cornets, tambourins, huant toujours, tirant droit où sont les filets tendus, n'ayant crainte de passer ronces ni épines, car c'est où le loup se cache et laisse passer sans sonner mot ceux qui courent après lui.....

« Pour signal d'entrée avec grand bruit dans le bois... quand tout le peuple sera assemblé chacun à sa place... on tirera un coup de boîte d'artillerie ou bien d'une grosse arquebuse ».

Quand le loup approchera « ceux qui seront à la garde des filets, on jettera incontinent sur ses fesses un court bâton pour l'ébrouer et hâter davantage afin qu'il n'ait connaissance des filets », où il sera facile de le tuer.

On doute fort de l'efficacité d'une telle battue sans armes à feu.

(14) Un loup lancé en forêt de Fontainebleau par le Grand Dauphin, ne fut pris qu'aux environs de Rennes et encore grâce à de nombreux relais savamment établis sur tout son parcours (cf. Thévenin).

M. de Marcieu a publié (15), le récit détaillé d'une battue en plein dix-huitième siècle, qui n'eut que peu de succès, malgré la présence des fusils.

**

A cette époque, les méfaits commis par les loups étaient en recrudescence dans les environs de Chandieu. Le seigneur Pupill de Mions s'en fait l'écho dans une lettre adressée le 29 juillet 1754 au lieutenant général commandant la province du Dauphiné : « Je crois devoir vous informer dit-il, de la consternation où sont tous les habitants des paroisses de Marennes, Chaponay, Chandieu, et huit ou dix paroisses voisines, qui sont situées près des bois dont l'étendue est de deux lieues de long sur plus d'une lieue de large. Il s'est retiré dans ces bois depuis trois ans des animaux voraces qui font beaucoup de désastres et qui viennent même quelques fois faire des courses dans la plaine.

Depuis deux ans ils ont dévoré dix à douze bergers et depuis un mois, ils ont dévoré encore une femme et un jeune enfant. La frayeur des habitants de ces cantons est si grande qu'ils n'osent plus aller dans les bois ni mener paître leurs bestiaux dans les fonds voisins. Quoique plusieurs de ces habitants aient vu ces animaux, leur frayeur est si grande en les voyant qu'ils ne peuvent les dépeindre : les uns disent que ce sont des loups enragés, et d'une grosseur prodigieuse, les autres les dépeignent comme des ours ayant des jambes grosses et velues, d'autres enfin les dépeignent comme des tigres ayant le poil marqueté... ».

Le commandant de la province répondit qu'il avait déjà donné les permissions nécessaires aux officiers des communes voisines de Chandieu pour assembler les paysans armés et faire des battues... Le lieutenant de la maréchaussée de Vienne, le sieur Durand de Saint-Roman ira enquêter « pour s'informer au juste des faits que les paysans alarmés ont peut-être grossis ».

Sur ces entrefaites, deux victimes nouvelles des loups sont signalées, l'une près de Chandieu, l'autre près de Ternay. L'intendant de la province, M. de La Porte jette à son tour un cri d'alarme :

« Il paraît depuis quelque temps dans les communautés de Serpaize et d'Illins un loup carnassier ou cervier qui y fait un ravage si considérable qu'il a dévoré huit personnes dans le courant de cette année, soit enfants, soit grandes personnes et entr'autres une femme de quarante-cinq ans, qui a été attaquée et en partie dévorée, le 17 de ce mois à trente pas de sa maison. Il a aussi étranglé dans la communauté de Ternay, il y a huit jours, un jeune homme de neuf à dix ans.

(15) Marquis de Marcieu : *Une battue de loups au pays des Brûleurs de loups en 1754*, in Bulletin Académie Delphinale, 5^e série, T. XV, p. 89, 1924.

A cette époque, Pierre Emé, comte de Marcieu, lieutenant général des armées du roi, était baron et seigneur de Chandieu.

« Cet animal ne s'attaque qu'aux enfants et aux femmes et ne touche point aux brebis, moutons et autres bestiaux. Je propose, ajoute-t-il, aux communautés d'accorder une récompense à celui qui apportera la tête de l'animal. Cette prime animera les habitans et leur ôtera sans doute l'idée dans laquelle ils sont que cet animal est un loup-garou ».

A la suite de ces requêtes, le lieutenant de la maréchaussée de concert avec le sieur Guillermin, châtelain de Feyzin, « homme fort entendu en matière de chasse », établit un projet grandiose pour assurer la destruction totale des loups dans la région contaminée.

Vingt-six paroisses intéressées au succès de l'entreprise fourniront un contingent de tireurs et de traqueurs : les tireurs, choisis parmi les gens sachant manier un fusil et s'en servir, marcheront sous les ordres d'un officier de leur communauté. Les traqueurs conduits par leur consul, seront munis de fourches, de tridents, de bâtons à pointe de fer, à l'exclusion d'armes à feu, trop dangereuses en pareil cas ; pour se donner du courage, ils amèneront le plus de chiens possible.

A l'entour des bois, on établira un grand rectangle de deux lieues de long sur une de large. Les trois côtés nord, ouest et midi seront garnis de tireurs, tandis que le quatrième côté, celui de l'est, sera mouvant et formé par les traqueurs.

Ceux-ci, partant du chemin allant du château de Chaponay à celui d'Illins, marcheront en restant bien alignés en direction du Rhône : il était prévu trois bonds successifs séparés par des haltes prolongées et même une reconnaissance du terrain par les cadres.

Ce plan fut approuvé par l'intendant, à condition d'encadrer les contingents villageois à l'aide de soldats et de gradés de troupes régulières.

M. de La Corderie, du quatrième régiment de Piémont, en résidence à Vienne, fut désigné pour diriger la battue : il fit choix dans son bataillon de cent hommes y compris la compagnie de grenadiers et huit tambours et s'adjoignit quatre capitaines, quatre lieutenants et un officier major de détail afin de pourvoir chaque homme d'au moins douze coups à tirer prélevés sur les magasins du roi, ainsi que de quatre jours de pain..

« La brigade de maréchaussée de résidence à Vienne exécutera les ordres de M. de la Corderie ». L'autorité militaire rendait compte en même temps à M. d'Argenson, secrétaire d'état à la guerre, des mesures prises et qui se trouvaient justifiées parce que « il s'est répandu dans les bois et forêts de plusieurs communautés des bêtes voraces et carnassières... sortes de loups cerviers que les paysans appellent tigres et qui s'attaquent

par préférence à la chair humaine (16), ce qui alarme avec raison tout le pays de Vienne ».

Après cette minutieuse préparation et des instructions imprimées distribuées aux compagnies de fusilliers et de traqueurs, la date de carnage des loups fut fixée : 14 septembre 1754, heure du départ, quatre heures du matin.

Les vingt-six paroisses convoquées avaient à fournir un contingent de 1.400 hommes : 1.950 braves répondirent à l'appel, répartis en compagnie de cinquante hommes, avec à la tête, un notable de la paroisse comme capitaine...

Mais le rendez-vous était matinal ; certains venaient de loin et, malgré leur bonne volonté et le désir d'abattre des loups, les compagnies étaient en retard.

A huit heures du matin, elles n'occupaient pas encore la place qui leur était assignée ; sans les attendre, la ligne des traqueurs se mit en marche à sept heures.

Pendant les deux premières heures, elle progressa correctement et avec entrain ; mais après ce premier effort, les hommes gagnés par la lassitude se mirent d'abord à marcher en peloton, puis en file, les uns derrière les autres, de manière à contourner les parties fourrées des bois. Par les brèches ainsi ouvertes dans le front de la marche, l'on vit seize loups retourner en arrière et finalement on ne réussit à abattre qu'une jeune louve de l'année.

Après ce piètre résultat, à quatre heures du soir, on arrêta la manœuvre et on alluma de grands feux pour obvier à la fraîcheur de la nuit. Telle était la crainte des carnassiers que, durant l'obscurité, des compagnies entières disparurent : tout était prétexte à ne pas rester exposé la nuit dans les bois.

Le lendemain, avec une ténacité digne d'un meilleur sort, M. de la Corderie recommença, à partir de six heures et demie du matin, une nouvelle battue qui n'eut pas meilleur succès que la précédente : deux loups rencontrés dans l'enceinte forcèrent la ligne des traqueurs, qui hésitaient à s'engager sous bois.

Après quatre heures de marche on renonça à poursuivre plus loin : la faillite de la grande battue était complète.

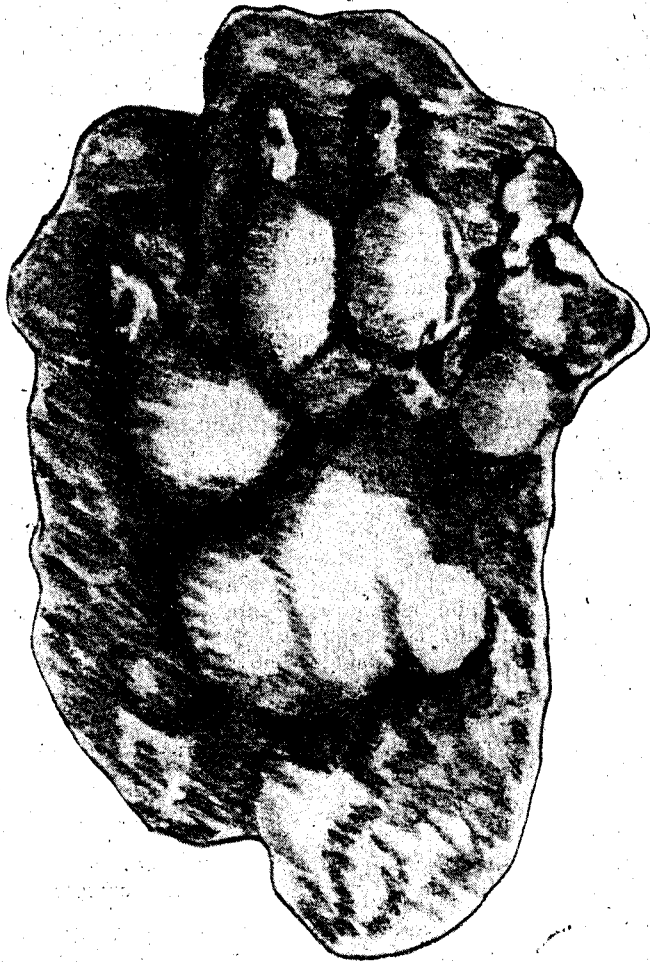
Les loups en profitèrent pour se montrer encore sur les communes de Septème, Vaux-en-Velin, Bron et y dévorèrent en partie un jeune homme de dix-huit ans et une jeune fille de douze ans (17). Le 6 septembre 1755 un garçon de huit ans mourut « par les dents des loups » sur le ressort de la paroisse de Saint-Martin de Vienne (18). Quelques jours plus tard, le 25 septembre, un « loup cervier » tua et dévora en partie une

(16) Des descriptions plus fantastiques encore s'appliquèrent, dix ans plus tard, à la fameuse « Bête du Gévaudan ».

(17) Marquis de Marciou : op. cit.

(18) Ch. Jaillot : op. cit.

enfant de six ans : la fille de Laurent Berger, fermier général du seigneur de Saint-Just (Chaleyssin), marquis Vachon de Belmont (19).



Dessin de M. Milliat d'une « empreinte du pas du loup » relevée dans le bois de Mépieu, par M. Pierre Delaigue.

Pour se défendre, les communautés revinrent aux battues restreintes, limitées à leur propre territoire, plus faciles à discipliner et à conduire...

*

On organise encore des battues locales, en 1861-62, dans les cantons de Valbonnais et de Tullins...

D'ailleurs au XIX^{me} siècle, les forêts du Dauphiné continuent à être hantées par les loups, celle de Bonnevaux en particulier.

Le sous-préfet de Vienne écrit au préfet de l'Isère en date du 4 Frimaire an XII : « Citoyen préfet, j'ai l'honneur de vous adresser le certificat du maire de Villeneuve (de Marc) qui constate que le citoyen Petit, de sa commune, a tué quatre loups. Il m'a présenté les oreilles de trois, une s'est égarée dans mes bureaux... La forêt nationale de Bonnevaux est contiguë à cette commune et il est important d'encourager l'émulation des habitants pour la destruction des loups qui sont en grand nombre dans ces parages... Salut et respect... » (20).

Suivant les journaux de l'époque, le 22 mai 1817, une louve furieuse répand la terreur dans diverses communes de l'arrondissement de La Tour-du-Pin. Plusieurs hommes sont blessés. Elle succombe enfin, tuée par un jeune homme de Crémieu, Claude-Pierre David. Une médaille spéciale est accordée à ce dernier par le gouvernement tandis que le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la Chambre du roi envoie mille francs aux blessés et écrit que le « cœur paternel de Sa Majesté a été vivement ému à la nouvelle du triste événement qui a porté la désolation dans plusieurs communes... » (21).

En septembre 1842, le Courrier de l'Isère raconte « les ravages aussi terribles que journaliers que causent les loups ». Des bandes de loups sont encore signalées à la fin de 1875 près de Crémieu et de Bourgoin.

**

Dans cette même région, le loup de Vignieu vient de mettre en émoi chasseurs et journalistes.

Pour abattre la louve, sa compagne, on improvisa une chasse collective « grande parade des chasseurs dauphinois », analogue à la battue de 1754 des environs de Chandieu : le 22 janvier 1954, 600 chasseurs et 400 rabatteurs s'enfoncèrent dans les bois de l'île Crémieu... Le résultat fut aussi décevant que deux siècles auparavant dans les Balmes Viennoises.

Malgré radio, avion, piqueurs et meutes... « la louve du Bas-Dauphiné échappa à cette battue sans précédent ».

Dr Joseph SAUNIER.

(19) Archives communales de Saint-Just Chaleyssin : registres de catholicité de messire Vallet, curé de Saint-Just, 1754-1781.

(20) Fond Chaper, Bibliothèque de Grenoble.

(21) L. Rérolle, loc. cit.